

2011-12-14

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Le bilan social 2010

(Article pour la Revue économique de décembre 2011)

La Banque nationale a analysé les bilans sociaux relatifs à l'exercice 2010 de 43 166 entreprises, soit un peu plus de la moitié des firmes ayant déposé un bilan social en 2009. L'étude se base sur cette « population réduite », étant donné que l'ensemble des bilans sociaux ne sont disponibles que quinze mois après la fin de l'exercice comptable analysé. Les travailleurs occupés dans les entreprises retenues représentent près de 80 % des salariés de la population totale.

Dans un contexte de reprise conjoncturelle, l'emploi a progressé de 0,5 % en 2010. L'augmentation s'est accélérée en cours d'année, reflétant les délais entre le redémarrage de l'activité et l'embauche effective de nouveau personnel, pour atteindre 1 % en fin d'exercice.

Les renseignements fournis par les entreprises qui déposent un schéma complet montrent que la création d'emplois a été soutenue par la hausse des contrats temporaires (+5 %) et, dans une moindre mesure, de ceux à durée indéterminée (+0,4 %). L'emploi intérimaire a lui aussi fortement augmenté (+19 % en moyenne annuelle), mais sa part dans l'emploi équivalent temps plein (ETP) (3,3 %) demeure encore légèrement inférieure à celle enregistrée avant la crise.

La reprise de l'emploi n'a pas été au rendez-vous dans toutes les branches d'activité. Le nombre de personnes occupées s'est contracté dans l'industrie et dans les activités liées à la finance et à l'assurance. En revanche, la santé et l'action sociale, ainsi que les services aux entreprises, se sont caractérisés par une croissance vigoureuse des effectifs. Au niveau régional, l'augmentation de l'emploi a été plus vive en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre. En Wallonie, la quasi-totalité des branches d'activité ont contribué à cette évolution, mais c'est dans la santé et l'action sociale que la création d'emplois a été la plus importante. À Bruxelles, ce sont principalement les branches de l'information et de la communication et de la santé qui ont porté la croissance de l'emploi. En Flandre, les réductions de personnel dans le commerce et le transport, l'information et la communication et, surtout, l'industrie ont été contrebalancées par l'accroissement observé dans la santé.

Alors qu'elles avaient diminué en 2009 dans un contexte de ralentissement de l'activité, les dépenses de formation formelle et informelle ont à nouveau progressé en 2010. Le nombre de participants a également augmenté, pour s'établir à respectivement 41,5 et 23,3 % des travailleurs. En revanche, tant les dépenses que le nombre de participants à des activités de formation initiale (en alternance) – qui restent marginales – ont été orientés à la baisse. Toutes initiatives confondues, les dépenses de formation se sont élevées à 1,71 % des frais de personnel en 2010, ce qui représente une progression de 3 % par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre d'une analyse régionale, il est apparu que les entreprises qui ont des sièges dans plusieurs régions sont proportionnellement plus nombreuses à mentionner des activités de formation dans leur bilan social: les trois quarts d'entre elles sont formatrices, contre respectivement 23 et 24 % des entreprises implantées exclusivement à Bruxelles et en Wallonie et 19 % de celles établies en Flandre. Cette différence s'explique principalement par un effet de taille: les entreprises dites multirégionales occupent en effet en moyenne 570 personnes, contre 26 pour les unirégionales. On observe également des différences de politique de formation entre les firmes de ce dernier groupe. Les sociétés flamandes ont consacré près de 40 % de leur budget de formation à des initiatives informelles en 2010, contre 27 % à Bruxelles et 19 % en Wallonie. Plus d'un travailleur sur cinq a bénéficié de ces activités en Flandre, contre respectivement 16 et 13 % des salariés à Bruxelles et en Wallonie. Dans ces deux dernières régions, la formation en alternance est proportionnellement plus développée: les stagiaires et apprentis y représentaient respectivement 1,2 et 1,5 % des travailleurs, contre 0,9 % en Flandre, et elle canalisait 15 % des dépenses totales de formation à Bruxelles, 7 % en Wallonie et 2 % en Flandre.

N° d'entreprise: 0203.201.340

nb.be RPM Bruxelles

La branche de la santé et de l'action sociale, dont l'emploi a fortement progressé au cours des dernières années, a fait l'objet d'une analyse approfondie. La moitié des travailleurs de cette branche exercent des activités liées à la santé humaine, où l'emploi est fortement concentré puisque 5 % des employeurs occupent 75 % des salariés. Dans les activités (médico-)sociales avec hébergement, les petites firmes sont les plus nombreuses, mais les structures moyennes comptabilisent la moitié des travailleurs. Enfin, dans l'action sociale sans hébergement, un salarié sur deux est actif dans une entreprise comptant plus de 250 ETP.

Dans la santé et l'action sociale, la majorité des travailleurs, dont 80 % sont des femmes, sont occupés à temps partiel. La proportion de salariés à horaire réduit atteint même les deux tiers dans les activités (médico-)sociales avec hébergement. Les horaires atypiques et les conditions de travail favorisent sans doute cette forme d'organisation du travail. La part des contrats temporaires y est aussi supérieure à la moyenne. Les contrats de remplacement représentent un tiers de ceux-ci, et même 40 % dans les activités (médico-)sociales avec hébergement. En revanche, l'intérim est peu répandu.

Le niveau des frais de personnel varie considérablement au sein de la branche: en 2009, une heure de travail coûtait 33,5 euros dans la santé humaine, mais à peine 22,7 euros dans l'action sociale sans hébergement. Enfin, les travailleurs de la santé et de l'action sociale bénéficient d'un large accès à la formation, mais les activités auxquelles ils participent sont moins coûteuses et de plus courte durée que dans les autres branches d'activité.